

Flash connect

74^e Congrès de l'ordre des experts-comptables



"L'expert-comptable au cœur des flux"

25, 26 et 27 septembre 2019 – Palais des Congrès

PARIS 2019



Le **Flash connect** est une animation à caractère unique qui résulte d'une collaboration étroite du partenaire avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

OBJECTIF

Le **Flash connect** doit permettre aux congressistes d'accéder à une information pertinente sur le thème abordé. En 30 minutes, les congressistes maîtrisent l'essentiel de la problématique traitée en assistant à une micro-conférence et bénéficient de 30 minutes d'échange individualisé sur le sujet.

ORGANISATION DE L'ESPACE ET COMMUNICATION

Le **Flash connect** se tient dans une salle attenante à l'exposition, composée d'un espace intervention de 80 places et d'un espace lounge (rencontres/démonstrations) dans la prolongation de la salle.

Limités à 8 partenaires, les **Flash connect** sont programmés à deux reprises pendant la durée du congrès.

La promotion du **Flash connect** est assurée dans les documents d'édition diffusés en amont du congrès aux membres de la profession, durant la manifestation aux congressistes ainsi que dans la revue SIC et sur le site internet du congrès.

THÉMATIQUES TRAITÉES

Sur une activité précise, une actualité professionnelle concernant plus particulièrement le développement de nouvelles missions, de l'offre du cabinet, de la relation avec les clients, voire de l'organisation du cabinet, le partenaire soumet, en fonction de la note d'orientation du 74^e Congrès¹, aux Rapporteurs généraux la thématique qu'il souhaite traiter.

Les Rapporteurs généraux assurent avec le partenaire et le collaborateur du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables en charge du suivi, la mise en œuvre conjointe du **Flash connect**.

La micro-conférence est obligatoirement conçue avec le concours d'un expert-comptable.

Le nombre de **Flash connect** est limité à huit.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

La candidature à un **Flash connect** du 74^e Congrès est limitée aux partenaires ayant réservé une surface de stand.

DOSSIER DE CANDIDATURE DU PARTENAIRE

Le partenaire adresse, **avant le 20 mars 2019**, son dossier de candidature ([canevas téléchargeable ICI](#)) qui doit comporter les éléments suivants :

1. Le titre et l'objet du **Flash connect** ;
2. L'objectif qu'il souhaite atteindre avec sa candidature ;
3. Les informations sur la valeur ajoutée pour les congressistes ;
4. Le thème de micro-conférence et les conférenciers mobilisés pour intervenir (préciser la fonction) ;
5. Le présent accord paraphé et signé.

SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection des partenaires retenus pour les **Flash connect** du 74^e Congrès s'opérera à partir du dossier de candidature complet comprenant les éléments précités.

Les apports thématiques et documentaires pour l'expert-comptable dans l'exercice de son métier seront déterminants ainsi que les possibilités offertes de développer de nouvelles missions, l'offre du cabinet, la relation avec les clients, voire l'organisation du cabinet.

1. La « note d'orientation thématique du 74^e Congrès » sera disponible à partir du 8 février 2019 ou adressée aux partenaires qui en feront la demande.

POSSIBILITÉ OFFERTE AU PARTENAIRE

Le partenaire peut enregistrer une vidéo de présentation de la thématique abordée dans son **Flash connect** de maximum 30 secondes qui sera diffusée sur le site du 74^e Congrès.

ENGAGEMENTS D'ECS ET DES RAPPORTEURS GÉNÉRAUX

(Sous réserve d'acceptation de votre candidature)

ECS prend à sa charge :

- L'équipement de base de la salle (sonorisation, matériel de projection, accueil) et de l'espace « lounge » ;
- La promotion de votre **Flash connect** dans les différents documents d'édition du congrès et sur le site internet du congrès ;
- La programmation de votre **Flash connect** à 2 reprises, pendant 30 minutes, durant le congrès ;
- La location du fichier « opt in » des participants à votre **Flash connect** pour une seule et unique utilisation ;
- La location du fichier « opt in » des congressistes à votre société pour une seule et unique utilisation.

En fonction de la ligne éditoriale du congrès et du sujet traité par le Partenaire, ECS et les Rapporteurs généraux se réservent le droit de proposer une autre forme de partenariat thématique, à savoir un Atelier solution ou une présentation Flash meeting.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE ²

A l'issue de la sélection, le partenaire s'engage à :

- Respecter les modalités fixées dans le « Guide Pratique » diffusé au mois de mai ;
- Etre présent à la réunion consacrée à la micro-conférence, à l'aménagement et à la décoration de l'espace ;
- Verser le montant fixe de partenariat de **4 700 € HT** (par **Flash connect**) ;
- Prendre à sa charge les coûts annexes tels qu'une ligne internet, la reproduction de documents complémentaires, l'enregistrement audio ou vidéo de son **Flash connect**, ...
- Indiquer le ou les confrère(s) ayant participé à la conception de la micro-conférence.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées à la demande d'inscription et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte de partenariat en téléchargement sur le site : <http://www.experts-comptables.fr/article/74e-congrès> et en accepte toutes les dispositions.

Nom du signataire

Fonction

Société/Organisme

Date

Cachet et signature

Dossier de candidature à retourner à :
Experts-Comptables Services – 74^e Congrès
Mme Agnès DELEMER
19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris Cedex 07
Mail : adelemer@cs.experts-comptables.org

En copie à :
APAR
Mme Anne ROUSSET
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret
Mail : arousset@apar.fr

2. Le non-respect de ces engagements pouvant entraîner l'annulation du Flash connect sans restitution du montant du partenariat.

